

ASSOCIATION GESTIONNAIRE



**Siège Social :**

Centre Vauban

Bâtiment Lille

199/201 rue Colbert

CS 60030

59043 LILLE CEDEX

**Accompagner chacun dans son projet**

« Former les esprits sans les conformer, les enrichir sans les endoctriner, les armer sans les enrôler, leur donner le meilleur de soi sans attendre ce salaire qu'est la ressemblance »

J. ROSTAND

## L'accueil du P.C.P.E.

Le Florilège - Avenue du Pr Etienne Sorrel

03000 MOULINS 04.70.47.54.75

contact.pcpe-moulins@alefpa.fr

Ouvert du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

Fermé pendant les vacances scolaires



L'équipe du P.C.P.E. :

**Direction :** M. Mattesco, Directeur

Mme Perdrizet, Cheffe de service

**Coordinateurs de parcours :** Mme Madeleine, Mme Lecomte, Mme Boulin, Mme Gaiffier, Mme Paris, M Lebigue, Mme Diot, Mme Parisse

**FINANCEMENT :**

ARS (Agence Régionale de Santé)

La prise en charge est assurée par les

organismes d'Assurance Maladie.



**PÔLE DE COMPÉTENCES**

**ET DE PRESTATIONS**

**EXTERNALISÉES**



**P.C.P.E.**

## Public concerné :

Le P.C.P.E. s'adresse aux adolescents et aux jeunes adultes en situation de handicap (déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, handicap psychique, troubles des apprentissages) afin d'anticiper et d'éviter des ruptures de parcours.

Le P.C.P.E. a donc pour objectifs de :

- Soutenir les usagers et leurs familles avant la fin d'un accompagnement par une structure ou service médico-social afin de faciliter les transitions
- Accompagner les personnes dans l'attente d'une admission dans une structure ou service médico-social
- Prévenir les ruptures de parcours scolaire et la déscolarisation
- Favoriser l'émergence de projets pour les personnes déscolarisées

Le P.C.P.E. soutient et accompagne les familles et les aidants.

Sur désignation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.), le P.C.P.E. peut également accompagner des personnes dans le cadre d'un Projet d'Accompagnement Global.

## Modalités d'accès au P.C.P.E. :

- Sur notification de la C.D.A.P.H. de la Maison de l'Autonomie (M.D.A.)
- En amont d'une notification de la C.D.A.P.H. afin de favoriser des interventions rapides

## Les durées d'intervention :

- Un premier contrat d'une durée maximum d'1 an renouvelable une fois (maximum 2 ans)

## Les modes d'intervention :

- Sur tous les lieux de vie,
- Au service dans les locaux du Réseau Ernest Breduge à Moulins et à Aubigny.

## Prestations proposées :

Tout au long du parcours, les membres du P.C.P.E coordonnent les interventions en interne, avec les parents, les aidants et les intervenants extérieurs.

Accueil et recueil du projet initial du jeune

Période de détermination

Evaluer les compétences en interne et/ou avec des partenaires extérieurs :

Identifier les besoins somatiques, psychiques, d'autonomie, de participation sociale et d'apprentissage

Orienter la personne, les aidants et la famille vers des personnes ressources du droit commun

Construire un Projet Individuel d'Accompagnement ou Arrêt de l'accompagnement

Accompagner les personnes en fonction des besoins déterminés.